

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PIÉMONT OLORONNAIS

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 30 JUIN 2016

Présents : MM. BERNOS, MORA, LEES, Mme COIG, CASABONNE, BARRERE-MAZOUAT, Mme ARTIGAU, TEULADE, Mme VOELTZEL, IDOPE, Mme JAUBERT-BATAILLE, LABORDE, LAPRUN, KELLER, SOUMET, AURISSET, Mme HIRSCHINGER, Mme BESSONNEAU, OXIBAR, LACRAMPE, ROSENTHAL, Mme MICHAUT, ADAM, Mme BONNET, Mme ETCHENIQUE, LABARTHE, Mme GASTON, GAILLAT, Mme GIRAUDON, BAREILLE, Mme MIQUEU, Mme MIRANDE

Suppléants : Albert GOUT suppléant de Suzanne SAGE

<u>Pouvoirs</u> :	Marianne PAPAREMBORDE	à	Laurent KELLER
	Fabienne MENE-SAFRANE	à	Marc OXIBAR
	Hervé LUCBEREILH	à	Gérard ROSENTHAL
	Dominique FOIX	à	Denise MICHAUT
	Maylis DEL PIANTA	à	Aracéli ETCHENIQUE
	Jean-Jacques DALL'ACQUA	à	Henriette BONNET
	Maité POTIN	à	André LABARTHE
	Valérie SARTOLOUD	à	Michel ADAM
	Bernard UTHURRY	à	Jean-Etienne GAILLAT
	Jean-Pierre TERUEL	à	Bernard AURISSET
	Christophe GUERY	à	Daniel LACRAMPE

Excusés : Pierre CASAUX-BIC, Gérard LEPRETRE, Rosine CARDON, Pierre SERENA, Didier CASTERES

RAPPORT N° 160630-12-AID-

FONDS DE CONCOURS CONVENTIONS AVEC LA COMMUNE D'OLORON SAINTE MARIE

REÇU

le - 8 JUL. 2016

Mme MIRANDE expose :

SOUS-PRÉFECTURE
OLORON STE MARIE

a) Ecole Jacques Prévert : Aménagement d'une salle d'activités motrices

Dans sa séance du 08 octobre 2015, le Conseil Communautaire a retenu, au titre des fonds de concours 2015, le projet de la commune d'Oloron Sainte Marie qui concernait l'aménagement d'une salle d'activités motrices à l'école Prévert.

Le plan de financement définitif s'établit comme suit :

MONTANT OPERATION HT	46 675.71 €
DETR	14 002.71 €
Conseil Départemental	7 960.00 €
Réserve Parlementaire	10 000.00 €
Fonds de concours	7 000.00 €
Part communale	7 713.00 €

Le montant du fonds de concours s'élève à 7 000 €.

Le dossier étant complet, la convention avec la commune peut être signée.

Les crédits nécessaires sont disponibles.

b) Ecole Xavier Navarrot : Aménagement de la cantine

Dans sa séance du 08 octobre 2015, le Conseil Communautaire a retenu, au titre des fonds de concours 2015, le projet de la commune d'Oloron Sainte Marie qui concernait l'aménagement de la cantine de l'école Xavier Navarrot.

Le plan de financement définitif s'établit comme suit :

MONTANT OPERATION HT	34 083.11 €
Conseil Départemental	6 816.62 €
Réserve Parlementaire	8 000.00 €
Fonds de concours	9 000.00 €
Part communale	10 266.49 €

Le montant du fonds de concours s'élève à 9 000 €.

Où cet exposé,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **ADOPTÉ** les états financiers définitifs des travaux réalisés par la commune d'Oloron Sainte Marie
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer les conventions d'attribution du fonds de concours avec la commune d'Oloron Sainte Marie et à débloquer les fonds
- **VOTE** les crédits nécessaires au versement des fonds de concours soit 16 000 €

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 30 juin 2016

REÇU

Suivent les signatures

le - 8 JUL. 2016

Affiché le 08.07.16

SOUS-PRÉFECTURE
OLORON S^{TE} MARIE
Le Président



[Signature]
Daniel LACRAMPE